



DECISION n°1083942
d'autorisation d'engagement pour la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'Agence et de leur cofinancement FEADER Hors SIGC pour la programmation 2014-2020 dans le cadre du PDR Haute-Normandie

La directrice générale de l'Agence de l'eau Seine Normandie,

Vu le code de l'environnement notamment son article R. 213-40 ;

Vu la délibération n° CA 12-12 du 18 octobre 2012 du Conseil d'Administration de l'Agence portant approbation du 10ème programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (2013-2018) ;

Vu la délibération n° CA 15-20 du 20 octobre 2015 du Conseil d'Administration de l'Agence portant approbation de la révision du 10ème programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (2013-2018) ;

Vu la délibération n° CA 15-32 du conseil d'administration de l'Agence du 24 novembre 2015 approuvant le modèle de convention-cadre relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'AESN et de leur cofinancement Feader Hors SIGC pour la programmation 2014-2020 ;

Vu la délibération n° CA 15-33 du conseil d'administration de l'Agence du 24 novembre 2015 approuvant le modèle de décision d'autorisation d'engagement pour la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'Agence et de leur cofinancement Feader Hors SIGC pour la programmation 2014-2020 ;

Vu la convention-cadre relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'AESN et de leur cofinancement Feader Hors SIGC pour la programmation 2014-2020 de la région Haute-Normandie signée le 22/12/2015 ;

Vu la délibération n° CA 18-09 du conseil d'administration de l'Agence du 12 janvier 2018 relative à la délégation des attributions du conseil à la Directrice générale ;

DECIDE :

Article 1 – OBJET

L'Agence de l'eau Seine-Normandie attribue à l'ASP les autorisations d'engagement suivantes pour le 2^{ème} appel à projet 2018 - mesure 4.1.1 du Programme de Développement Rural Régional 2014-2020 de Haute-Normandie et l'année 2018 :

	Montant attribué par l'Agence		
	Part cofinancée	Part Top-Up	TOTAL
Mesure 4.1.1	91 682 €	0 €	91 682 €
<i>Imprévus (2%)</i>	1 834 €	0 €	1 834 €
TOTAL	93 516 €	0 €	93 516 €

Ces autorisations d'engagement devront être affectées par l'ASP à la gestion des dossiers individuels éligibles aux aides de l'AESN définis à l'Article 2.

Le montant cumulé des autorisations d'engagements attribuées au titre de la convention-cadre visée sont précisés pour rappel en annexe 2.

Article 2 – ATTRIBUTIONS DES AIDES INDIVIDUELLES

Au vu de l'instruction des dossiers individuels réalisée par le GUSI (Guichet Unique des Services Instructeurs) et de la sélection des dossiers opérée en comité régional ad hoc, l'Agence de l'eau Seine-Normandie décide l'attribution des aides pour sa part pour les dossiers individuels éligibles aux aides de l'AESN listés en annexe 1.

Article 3 – MODALITES DE VERSEMENT

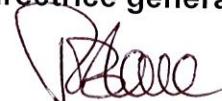
Le versement de la participation de l'Agence s'effectue conformément à l'article 8 de la convention-cadre visée.

Article 4 – DUREE DE VALIDITE

La présente décision prend effet à compter de la date de sa signature, et à une durée de validité de 5 ans.

Date : 24/05/2019

La directrice générale



Patricia BLANC

Annexe 1 : liste des dossiers individuels éligibles aux aides de l'AESN

Dpt	NOM BENEFICIAIRE	COMMUNE	Montant total prévisionnel	Montant total éligible et retenu après plafonnement	Liste des dépenses éligibles dans le projet	Taux	Montant aide Région	Montant aide FEADER / Région	Montant aide AESN	Montant aide FEADER / AESN	Total Subvention
76	LEMAISTRE Mathieu	LA FRENAYE	14 700,00 €	14 700,00 €	acquisition d'une faneuse	55%			4 042,50 €	4 042,50 €	8 085,00 €
76	SCEA DE LA HETRAIE	FROBERVILLE	62 445,17 €	50 000,00 €	Extension de la salle de traite (passage de 2X5 en 2X9), de l'aire d'attente et création de 15 loggettes supplémentaires. Acquisition de 61 matelas pour les logettes et d'une faneuse	40%	8 280,00 €	8 280,00 €	1 720,00 €	1 720,00 €	20 000,00 €
76	GAEC FERME DE SAUSSEVERT	MENERVAL	168 414,26 €	168 414,26 €	Construction d'un bâtiment pour le logement des génisses , taurillons et le stockage de fourrages, installation de racleurs automatiques, acquisition d'un godet hacheur de betteraves, d'une faucheuse et d'un GPS avec coupe de troncons	44%	34 524,14 €	34 524,14 €	2 907,60 €	2 907,60 €	74 863,48 €
76	GAEC FERME DES NOTS	BULLY	146 560,63 €	140 000,00 €	Agrandissement d'un bâtiment d'élevage, acquisition d'une faneuse , d'un système d'alimentation en salle de traite et pose de pavés pour l'accès aux pâtures des animaux	40%	24 920,00 €	24 920,00 €	3 080,00 €	3 080,00 €	56 000,00 €
76	GAEC PRIMMULLIE	LES LOGES	321 741,72 €	191 766,00 €	Mise en place de 2 robots de traite, création d'une fosse géomembrane et acquisition d'une faneuse	48%	44 000,67 €	44 000,67 €	1 543,75 €	1 543,75 €	91 088,84 €
27	EARL DES AUBIERS	NONANCOURT	266 255,06 €	150 000,00 €	Construction d'une stabulation paillée pour 110 vaches laitières et achat d'une faucheuse conditionnée pour l'ensilage d'herbe	40%	28 400,03 €	28 400,03 €	1 599,97 €	1 599,97 €	60 000,00 €
27	GAEC GOURLIN	APPEVILLE ANNEBAULT	278 730,00 €	200 000,00 €	Installation de robots de traite et acquisition d'une faucheuse	40%	38 684,74 €	38 684,74 €	1 315,25 €	1 315,25 €	79 999,98 €
27	SCEA PIARD D'AVRE ET D'ITON	VERNEUIL	242 398,06 €	150 000,00 €	Construction d'un hangar de stockage de céréales, achat d'un semoir pour semis direct sous couverts végétaux et d'un broyeur	55%	39 284,26 €	39 284,26 €	1 853,23 €	1 853,23 €	82 274,98 €
76	EARL D'ETAINTOT	RIVE EN SEINE	61 467,70 €	61 385,30 €	Création d'une stabulation paillée sur aire intégrale pour jeunes bovins laitiers, agrandissement d'un silo (dallage) et acquisition d'une faneuse	40%	10 200,06 €	10 200,06 €	2 077,00 €	2 077,00 €	24 554,12 €
76	EARL DU NOYER	SAINTE LAURENT DE BREVEDENT	112 654,40 €	112 654,40 €	Bâtiment de stockage de fourrages, grains et alimentation animale et acquisition d'une faneuse	40%	20 890,88 €	20 890,88 €	1 640,00 €	1 640,00 €	45 061,76 €
76	EARL DE LA FERME ANGOT	DROSAY	96 358,90 €	96 358,90 €	Extension d'un bâtiment d'élevage pour logement bovins viande et stockage fourrages et acquisition d'une faucheuse et d'une dérouleuse à fourrages	40%	17 691,78 €	17 691,78 €	1 580,00 €	1 580,00 €	38 543,56 €
76	EARL DU SENECHAL	OMONVILLE	108 191,00 €	108 191,00 €	Construction d'une stabulation paillée pour bœufs et acquisition d'une faucheuse	40%	19 738,20 €	19 738,20 €	1 900,00 €	1 900,00 €	43 276,40 €

Dpt	NOM BENEFICIAIRE	COMMUNE	Montant total prévisionnel	Montant total éligible et retenu après plafonnement	Liste des dépenses éligibles dans le projet	Taux	Montant aide Région	Montant aide FEADER / Région	Montant aide AESN	Montant aide FEADER / AESN	Total Subvention
27	EARL LE MOULIN DE BAYEUX	LE BEC THOMAS	14 672,00 €	14 351,00 €	Achat d'une dérouleuse de fourrages et de paille, de vis souples et semi rigides ainsi que des barrières mobiles	40%	1 007,20 €	1 007,20 €	1 863,00 €	1 863,00 €	5 740,40 €
76	DURAND Patrice	BEUZEVILLE LA GRENIER	42 360,00 €	41 960,00 €	Acquisition d'une binéuse-butteuse, d'une faucheuse, d'un andaineur et d'une faneuse	40%			8 392,00 €	8 392,00 €	16 784,00 €
76	EARL DE LA FERME DU MESNIL	ALLOUVILLE BELLEFOSSE	138 875,10 €	138 875,10 €	Construction d'un bâtiment suraire pailleé pour génisses laitières (880 m ²) et acquisition d'une faucheuse et d'un andaineur	40%	24 395,02 €	24 395,02 €	3 380,00 €	3 380,00 €	55 550,04 €
76	EARL LECLERC	THIOUILLE	113 270,00 €	112 952,25 €	Acquisition d'une faucheuse, d'un andaineur, d'une faneuse et d'une presse à balles rondes enrubannées. Acquisition d'un broyeur de fanes de pommes de terre, d'un rouleau destructeur de couverts , d'un fertilisateur en localisé et d'une soulevéeuse de lin. Création d'un silo supplémentaire (dallage)	40%	6 604,00 €	6 604,00 €	15 986,45 €	15 986,45 €	45 180,90 €
76	EARL VAN POUCKE	LA HALLOTIERE	137 855,40 €	137 855,40 €	Extension de 2 bâtiments agricoles (un pour stockage fourrage et aliment du bétail, l'autre pour 30 génisses lait), bardage d'un bâtiment existant et acquisition d'une faucheuse	40%	25 111,08 €	25 111,08 €	2 460,00 €	2 460,00 €	55 142,16 €
27	EARL FERME DES 7 EPIS	LES BOTTEREAUX	124 785,00 €	123 708,00 €	Construction d'un bâtiment de stockage fourrages et aliments du bétail ainsi que l'achat d'un andaineur	40%	23 341,60 €	23 341,60 €	1 400,00 €	1 400,00 €	49 483,20 €
27	EARL SEMY	LE PLESSIS HEBERT	96 600,00 €	95 600,00 €	Investissement dans une presse, une faucheuse, un andaineur et une enrubanneuse pour l'alimentation du troupeau (foin, luzerne et meteil en dérobé)	40%	7 500,00 €	7 500,00 €	11 620,00 €	11 620,00 €	38 240,00 €
76	SIEURIN SEBASTIEN MER	OCTEVILLE SUR MER	36 300,00 €	33 697,40 €	Construction d'un bâtiment de stockage, acquisition d'un andaineur et d'une faneuse	40%	4 134,48 €	4 134,48 €	2 605,00 €	2 605,00 €	13 478,96 €
27	VITTECOQ Thomas	SAINT LEGER DE ROTES	123 150,00 €	123 150,00 €	Construction d'un hangar de stockage paille et acquisition d'un andaineur	40%	21 050,00 €	21 050,00 €	3 580,00 €	3 580,00 €	49 260,00 €
76	EARL DE DURANVILLE	BAILLOLET	48 490,00 €	48 490,00 €	Acquisition d'une enrubanneuse, d'une pince pour balles enrubannées , d'une tonne à lisier et de 2 plateaux à fourrages	40%	6 000,00 €	6 000,00 €	3 698,00 €	3 698,00 €	19 396,00 €
76	BRUNET Nicolas	JUMIEGES	25 900,00 €	25 857,35 €	Acquisition d'un broyeur sous clôture, d'une faneuse et d'un andaineur	40%			5 171,47 €	5 171,47 €	10 342,94 €
76	EARL CACHELEUX	GUEUTTEVILLE LES GRES	10 062,00 €	10 062,00 €	Acquisition d'une faucheuse	40%			2 012,40 €	2 012,40 €	4 024,80 €
76	SCEA TOUZARD	LES IFS	19 336,00 €	19 336,00 €	Acquisition d'une faneuse et d'un andaineur	40%			3 867,20 €	3 867,20 €	7 734,40 €
27	SCEA DE LA VARENNE	MORAINVILLE JOUVEAUX	72 950,00 €	72 950,00 €	Investissement dans un déchaumeur à disques et dans une faneuse	40%	12 340,00 €	12 340,00 €	2 250,00 €	2 250,00 €	29 180,00 €

Annexe 2 : Montants cumulés des autorisations d'engagements de l'AESN

	Mesure 4.1.1	Mesure 4.1.2	Mesure 8.2	Mesure 4.4	<i>Imprévus (2%)</i>	TOTAL
Décision n°1067517			48 087 €			48 087 €
Décision n°1060386	72 274 €			1 446 €		73 720 €
Décision n°1058385	13 077 €	27 850 €		819 €		41 746 €
Décision n°1062839			16 850 €			16 850 €
Décision n°1071786	13 981 €	45 017 €		1 179 €		60 177 €
Décision n°1074640	106 207 €			2 124 €		108 331 €
Décision n°1074777	69 267 €			1 386 €		70 653 €
Décision n°1075178			37 963 €	760 €		38 723 €
Décision n°1076741 (ex-n°1037764)		8 670 €			8 670 €	
Décision n°1077468	52 591 €			1 052 €		53 643 €
Décision n°1079208	63 080 €			1 262 €		64 342 €
Décision n°1079461	205 660 €			4 113 €		209 773 €
Décision n°1080843			34 848 €	697 €		35 545 €
Décision n°1081530	135 591 €			2 712 €		138 303 €
Décision n°1083942	91 682 €			1 834 €		93 516 €
Montant cumulé sur la période 2015-2020	751 136 €	145 141 €	25 520 €	120 898 €	19 383 €	1 062 079 €